AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-5-10-76-00847

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION CHAMPAGNE-ARDENNE
(ARDENNES, AUBE, MARNE, HAUTE-MARNE)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Villa Blanche - 62, Avenue Nationale - La Neuvillette, 51100 REIMS - Tél. 47.22.87 47.13.82

ABONNEMENT ANNUEL
C.C.P. CHALONS-sur-MARNE 2.800.67 W
Régisseur de Recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture à Châlons-sur-Marne

BULLETIN N° 81 - 1er octobre 1976

Abonnement annuel : 50 F

GRANDE CULTURE

ALTISE A TETE DOREE OU GROSSE ALTISE DU COLZA D'HIVER

Ainsi que nous l'avions prévu et signalé les sorties d'altise à tête dorée ont été importantes et leurs concentrations parfois sérieuses sur jeunes colzas.

Le traitement insecticide des semences n'a pas toujours amené une protection satisfaisante des jeunes plantules.

Ce fait parait lié parfois à l'importance des pullulations mais aussi à des traitements de semences n'ayant pas toujours apporté la dose de lindane recommandée : 45 g de matière active par kg.

Compte-tenu des températures particulièrement élevées de la dernière décade de septembre les concentrations d'altises peuvent être considérées comme terminées sauf dans les secteurs où la levée des colzas est encore entravée par la sécheresse.

L'action du traitement des semences pouvant, dans la mesure où la dose a été respectée, se prolonger jusqu'au stade "une feuille vraie" il n'y aura à envisager une intervention qu'après ce stade si des altises se manifestent encore dans la culture, le seuil de risque étant 2 altises à tête dorée en moyenne au m2.

L'installation de pièges peut apporter des renseignements sur la présence des insectes. Ces pièges peuvent être constitués par des saladiers en matière plastique jaune, de la nuance des fleurs de colza, d'environ 25 cm de diamètre, enterrés rez-terre et remplis au 1/3 par de l'eau additionnée d'un mouillant.

Un ou plusieurs pièges peuvent être placés par pièce à des expositions différentes, à une dizaine de mètres des bordures, le premier étant toujours orienté vers les emplacements de colza de l'année précédente.

L'Ingénieur chargé des Avertissements Agricoles,
A. GODIN.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire Champagne,
J. DELATTRE.

n° du papier de presse 529 AD

P 155